# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et solidaire

\_\_\_\_

## Direction des infrastructures de transport

# Décision du 2 janvier 2020

relative à l'approbation de la modification du schéma directeur de signalisation de l'autoroute A11 (échangeurs 5 et 6)

NOR: TRET1935824S

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique et solidaire, et le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R. 411-25;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2 ;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation ;

Vu la demande du 19 septembre 2018 de la société Vinci autoroutes relatif au schéma directeur de signalisation de l'autoroute A11 – réalisation de l'échangeur de Connerre ;

Vu l'avis de l'inspecteur général routes du 2 avril 2019.

#### Décident :

# Article 1er

Est approuvée la modification du schéma directeur de signalisation de l'autoroute A11 (échangeurs 5 et 6).

## **Article 2**

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers Ouest et au président de la société Cofiroute, sont chargés chacun pour ce qui le concerne, de son exécution.

#### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le, 2 janvier 2020

La ministre de la transition écologique et solidaire, Pour la ministre et par délégation : La directrice des infrastructures de transport,

et

Le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation : La directrice des infrastructures de transport,



Sandrine CHINZI